

## CANTINE / GARDERIE MAIRIE

*Mot de rentrée 2024-2025*

Les fiches de renseignements/inscriptions concernant la restauration scolaire et /ou la garderie sont à renseigner par les parents. Merci de nous les retourner à la mairie.

Le règlement du service municipal de restauration scolaire vous est également présenté. **Merci d'en prendre connaissance avec votre enfant et de le signer** : coupon à retourner à la mairie.

**Pensez à la tarification sociale de la cantine : vous êtes peut-être éligibles !**

*Les enfants sujets aux allergies ou intolérance alimentaire attestée médicalement doivent être signalés à la mairie et à l'école. Ces cas nécessitent l'établissement préalable d'un PAI ou Projet d'Accueil Individualisé.*

---

### Inscription cantine : Mode d'emploi

Afin d'avoir une vision d'ensemble, nous vous prions de faire votre choix d'inscription pour la restauration impérativement **au plus tôt si possible et pour le 20 août maximum**.

**Vous avez le choix entre 3 options :**

- **Inscription annuelle**

Veillez cocher l'inscription à l'année (tous les jours ou jours réguliers, ex : tous les mardis).

*Pour une modification ponctuelle : pour une désinscription pour une journée par exemple, prévenir la biblioposte par téléphone ou mail 48h avant. Pour une inscription, prévenir avant 9h30 la veille (cf règlement cantine).*

- **Inscription mensuelle**

Chaque mois, vous recevrez un tableau d'inscription mensuelle via votre enfant à l'école ou directement par mail.

Merci de le retourner à la biblioposte rapidement.

*Pour une modification ponctuelle, prévenir la biblioposte par téléphone ou mail la veille avant 9h30 pour une inscription (autrement le repas sera facturé) ou 48h avant pour une désinscription (cf règlement cantine).*

- **Inscription occasionnelle**

Veillez à inscrire votre enfant auprès de notre agent la veille avant 9h30 par mail ou téléphone à la *biblioposte* (cf règlement cantine).

**BIBLIOPOSTE**

**02 99 48 98 04**

**[bibliotheque.hirel@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.hirel@wanadoo.fr)**



---

**Garderie** : inscription sur place à l'école auprès de l'agent en charge du service.

Horaires : 7h30-8h45 et 16h30-18h45